

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

du 11 Mai 2015

Le 11 Mai 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, en l'absence de M. Bernard GRISON, Président, empêché.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (Remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI André COLLON (Remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bernard HENRY), Christian BAISE (remplacé par André COLLON, suppléant), Noël CHEYNET (pouvoir Michel RAYMOND), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL, suppléant), Jacky DUTRUC (pouvoir Dominique VIAL), Christine FORNES (pouvoir Pierre PERNET), Bernard GRISON, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Richard PACCAUD.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2015 n'appelant pas de remarque est adopté.

INFORMATIONS PREALABLES :

Décisions prises par délégation du Conseil communautaire Dombes Saône Vallée :

Décisions du Bureau :

2015B02 - Développement économique – Demande de subvention DETR-Technoparc à Civrieux-Tranche 2

2015B03 - Assainissement – Déclaration de travaux et demande de subvention pour le curage d'un fossé à l'aval de la STEP Fareins

2015B04 - Assainissement – Demande de Subvention – Etude de plan d'épandage des boues des stations d'épuration à Rancé

2015B05 - Assainissement – Demande de Subvention – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et le suivi des contrats d'exploitation d'assainissement collectif de la CCDSV

2015B06 - Culture-Patrimoine - Demande de Subvention – Extension du réseau de lecture publique

2015B07 - Culture-Patrimoine – Demande de Subvention – Pays d'art et d'histoire - Fonctionnement et extension du label

2015B08 - Tourisme – Partenariat avec les CC Chalaronne Centre, Centre Dombes et le Parc des oiseaux – Mise à disposition de vélos

2015B09 - Environnement – Superposition de gestion du chemin de halage à Fareins et à Beauregard

INFORMATIONS PREALABLES DONNEES EN SEANCE

Erreurs dans les documents transmis :

Informations préalables : Marché en procédure adaptée : Réalisation d'un schéma directeur d'Agenda d'accessibilité pour les Transports et les ERP attribué à CITAE (92 110) pour Transports : **9 250 € HT** (et non 92 500 € HT) et ERP : 8 975 € HT

Note de synthèse : point 5.1 Exploitation du service assainissement jusqu'en 2017 (p4 1^{er} alinéa) : Il a donc été convenu de (...) unifier tous les contrats d'exploitation pour le 1^{er} janvier **2016** (et non 2015).

Vie communautaire :

Challenge Mobilité, le 4 juin « Au travail, j'y vais autrement » : la CCDSV citée en exemple dans le bulletin de la région Rhône Alpes. Rappel de la manifestation : inciter les agents et les élus à utiliser un autre moyen de transport que la voiture individuelle pour se rendre au travail, ce jour là. La CCDSV a décidé de rendre le service Saônibus et les locations de vélos gratuits ce jour là.

Subventions accordées :

Conseil Départemental de l'Ain : 8 384 € pour le schéma directeur d'assainissement à Fareins et Villeneuve et la mission AMO pour l'exploitation du service.

Agence de l'eau RMC : 7 500 € pour le diagnostic assainissement de la commune de Fareins.

Personnel : Recrutement de Mlle Séverine BOUGUEREAU sous contrat à mi-temps pour 6 mois pour la refonte du site Internet des deux anciennes communautés Saône Vallée et Porte Ouest de la Dombes.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation de nouveaux représentants de la CCDSV dans les organismes extérieurs
2. Subventions aux associations et adhésions
3. Ressources humaines : Taux de promotion interne, tableau des emplois
4. Technoparc Civrieux : Achat propriété NOYERIE
5. Assainissement : Lancement du marché de service pour l'exploitation jusqu'en 2017 ; Avenant n°2 sur marché de travaux lot 3 - STEP des bords de Saône
6. Environnement : Tarif des duplicatas pour les cartes d'accès aux bords de Saône
7. Transports : Avenant n°3 au marché de service Saônibus
8. Questions diverses

1. DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA CCDSV DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Mme Brigitte COULON, Présidente de séance, indique que plusieurs démissions de conseillers communautaires représentant la Communauté de communes dans des organismes extérieurs ont eu lieu ces derniers mois, par ailleurs deux communes proposent de remplacer les délégués communautaires dans ces organismes. Il est donc proposé de procéder au remplacement des délégués suivants :

- ✓ M. Michel BRISON, démissionnaire de ses mandats municipal et communautaire, représentait la communauté de communes en tant que délégué titulaire au SMICTOM Saône Dombes ; la commune de Trévoux propose la candidature de M. Denis BIDAULT pour le remplacer.
- ✓ M. Michel BRISON, représentait également la communauté de communes en tant que délégué suppléant au syndicat mixte val de Saône Dombes (SCOT) ; la commune de Trévoux propose la candidature de Mme Gaëlle LICHTLE pour le remplacer.
- ✓ Mme Valérie BRIEL, déléguée titulaire de la CCDSV au SMICTOM, a fait part de sa démission à ce poste. La commune de Frans propose de la remplacer par Mme Nathalie BOIX, actuellement suppléante, et d'installer M. Joël PECHOUX, comme délégué suppléant.
- ✓ Mme Véronique VERDIER, déléguée suppléante au SMICTOM n'habite plus Sainte Euphémie, la commune de Sainte Euphémie, propose pour la remplacer par M. Gilles LEMOINE, en tant que délégué suppléant.

Les autres délégués communautaires dans ces syndicats demeurent à leur poste. Après appel à candidatures, aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de représentants au SMICTOM et au syndicat mixte val de Saône Dombes (SCOT).

Le conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la Communauté au SMICTOM :

- M. Denis BIDAULT en tant que délégué titulaire en remplacement de M. Michel BRISON
- Mme Nathalie BOIX, déléguée titulaire en remplacement de Mme Valérie BRIEL,
- M. Joël PECHOUX délégué suppléant en remplacement de Mme Nathalie BOIX,
- M. Gilles LEMOINE délégué suppléant en remplacement de Mme Véronique VERDIER.

et il désigne Mme Gaëlle LICHTLE en tant que déléguée suppléante en remplacement de M. Michel BRISON pour représenter la Communauté au syndicat mixte val de Saône Dombes (SCOT).

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ADHESIONS (ANNEXE 1)

2.1- Administration générale : Adhésions à diverses associations

Mme Brigitte COULON, Présidente de séance, indique que la Communauté de communes est adhérente à plusieurs associations au titre de ses compétences ou de ses activités. Elle présente un tableau récapitulatif de ces différentes adhésions et les associations concernées.

Il est fait remarquer que l'adhésion de la Communauté de communes à l'association des maires de France fait doublon avec celle de chaque commune à cette association. Cette adhésion ne sera pas renouvelée en 2016.

De nouvelles adhésions sont proposées pour la Communauté de communes pour la durée du mandat. C'est le cas pour les associations suivantes :

- ✓ Cap sur le Rhône (valorisation de l'offre touristique et patrimoniale sur le Rhône et ses affluents)
- ✓ Réseau des hôtels dieu et des apothicaireries (Association des apothicaireries et hôtels dieu des Régions Bourgogne, Rhône Alpes, et Franche comté)
- ✓ ARADEL (Association Rhône-Alpes pour le Développement Economique Local)
- ✓ ANVPAH (Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire)
- ✓ ADULOA (Association des utilisateurs d'Opsys Archimed – logiciel de gestion bibliotéconomie)
- ✓ VDL (Association pour la promotion des cultures audiovisuelles et multimédia)

Le tableau précise le montant et le calcul de l'adhésion annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée aux associations figurant au tableau ci-dessous :

Association	Intitulé / but	Cotisation annuelle 2015
ANVPAH	Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire	1 400
Cap sur le Rhône	Association de valorisation de l'offre touristique et patrimoniale sur le Rhône et ses affluents	500
Réseau des hôtels dieu et des apothicaireries	Association des apothicaireries et hôtels dieu de Bourgogne, Rhône Alpes, Franche comté ...	150
ARADEL	Association Rhône-Alpes du Développement Economique Local	150
ADULOA	Association / club d'utilisateurs de logiciel Opsys Archimed	50
VDL	Association pour la promotion des cultures audiovisuelles et multimédia	40

Le Conseil mandate le président pour mettre en œuvre ces adhésions et notamment s'acquitter des cotisations annuelles correspondantes.

2.2- Administration générale : Adhésions à diverses associations

Mme Brigitte COULON indique que les commissions ont examiné les demandes de subventions des associations pour 2015 et invite chaque vice-président à présenter les demandes des associations entrant dans le cadre de sa délégation.

Sur la base des propositions du Bureau, les demandes des associations sont débattues l'une après l'autre.

2.2.1- Subventions par compétences :

Compétences aménagement rural :

M. Pierre PERNET demande pourquoi l'association foncière d'Ambérieux en Dombes ne figure pas au tableau des propositions pour 2015. M. Richard SIMMINI indique que la demande de l'AFR d'Ambérieux ne contenait aucun montant et présentait un budget équilibré donc aucune subvention n'a été proposée.

M. Yves DUMOULIN rappelle que le Préfet de l'Ain avait demandé aux mairies de supprimer l'attribution de subventions aux AFR et avait suggéré à la Communauté de Commune de suivre la même démarche. Mme Marie Jeanne BEGUET signale que ces subventions sont importantes pour les AFR. Ces associations entretiennent les chemins utilisés dans le cadre des circuits de VTT et notamment les chemins communaux.

Mme Dominique VIAL précise que leur rôle est très important pour le bon entretien de ces chemins dans la mesure où ils accèdent à des parcelles enclavées et à des fossés qui ne sont pas entretenus par les agriculteurs, il lui paraît donc nécessaire de les soutenir.

Mme Brigitte COULON suggère de revoir le dossier des AFR avant de présenter les demandes de subventions en 2016 au conseil.

Compétence Petite enfance : Mme Annie SANLAVILLE explique que les demandes de subventions des associations ont été examinées et validées par la commission avant d'être proposées en conseil.

- ✓ Pour Val Horizon : Le fonctionnement de la micro crèche a été compté sur 12 mois, celui du nouveau Relais Assurances Maternelles sur 11 mois. Le budget présente une légère diminution en fonctionnement. Les investissements sont constitués d'achats d'électroménager et de lits. Il est précisé que Val Horizon ne récupère pas la TVA sur les investissements puisqu'il s'agit d'une association.
- ✓ Pour l'Espace Talançonnais : La subvention permet de présenter un budget en équilibre pour 35 places ; Les investissements correspondent à l'achat de lits.

Mme Annie SANLAVILLE précise que les 35 lits de l'Espace Talançonnais permettent d'accueillir 75 enfants, et les 108 lits de Val Horizon 250 enfants. Le taux d'occupation des équipements varient selon la conception des locaux : Un seul ou plusieurs volumes d'accueil des enfants selon leurs âges, l'isolation, l'installation des cuisines...

Pour la MJC de Reyrieux, pas de demande de subvention en 2015 au titre de l'animation jeunesse comme en 2014.

Compétence Emploi - Formation - Insertion

M. Olivier EYRAUD demande pourquoi il y a une augmentation de la subvention de 9k€ entre 2014 et 2015 pour la Mission Locale Jeune (MLJ). M. Michel RAYMOND précise que jusqu'en 2014, la demande de subvention présentée par la MLJ n'avait jamais été acceptée dans sa totalité par la CCSV, afin de tenir compte de la mise à disposition gratuite des locaux.

M Richard SIMMINI souligne le nombre croissant de dossiers traités par la MLJ (pour 499 jeunes en 2015), il lui semble donc nécessaire d'augmenter la subvention pour cette année. Il précise que le mode de calcul de la subvention demandée à la CCDSV est le même que celui des autres collectivités sollicitées.

Mme Brigitte COULON souhaite que soit retranché de la subvention de la CCDSV le coût de la mise à disposition des locaux.

M. Michel RAYMOND précise que jusqu'à présent la réfaction était de 7k€ (loyers et charges...), M. Richard SIMMINI suggère que la subvention attribuée soit réduite de cette somme.

Compétence Culture – Patrimoine

Il est demandé de vérifier que le montant réellement versé en 2014 à l'association Les Passeurs soit le même que celui indiqué sur la délibération. Si cela n'est pas le cas, une Décision Modificative sera présentée en conseil pour verser le solde de 2014 en 2015.

Compétence Environnement

M. Bernard REY présente la nouvelle association SPINOSA domiciliée à Saint Bernard, qui a pour objectif de promouvoir le patrimoine bâti, naturel et humain. Cette association a notamment travaillé sur la commémoration du centenaire de la guerre 14/18 et sur l'histoire du chemin de halage le long de la Saône. La subvention servira à financer les panneaux d'affichage itinérants.

2.2.2 - Image de la Communauté

Sport : M. Yves DUMOULIN demande qu'une somme soit réservée pour subventionner les associations sportives qui réalisent des compétitions à rayonnement régional et national et qui promeuvent par ce biais l'image de la collectivité. M. Bernard REY propose à ce sujet que la CCDSV se dote d'oriflammes et autres supports de promotion.

Culture :

- Les Rives du temps : en 2015 subvention pour le marché médiéval uniquement,
- Astrid : devrait être dans les subventions culturelles,
- Le chœur des entreprises : chœur de salariés du territoire,
- Les Eclatantes : nouveau festival organisé au Galet à Reyrieux pour la promotion de musiques actuelles,
- Jazz à Fareins : 12^{ème} année du festival, qui commence à être connu au niveau national, les sponsors de cette manifestation sont surtout privés,
- Des vertes et des pas mûres : festival intergénérationnel qui concerne toute la communauté de communes, à découvrir en famille,
- Art Fareins : festival d'art contemporain organisé tous les 2 ans, aucune demande de subvention présentée en 2015,
- Une histoire d'Ars : festival très connu au niveau national et international autour de la vie du curé d'Ars,
- Comit'Art : festival de musique de "L'un à l'autre" organisé au mois d'août à Trévoux,
- Aicar : association de promotion culturelle, aucune demande de subvention n'a été présentée en 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accorde aux associations pour 2015 les subventions selon le tableau suivant :

Demandeur	Objet	Subvention 2015 (€)	Vote / Observations
Compétence aménagement rural			
AFR Reyrieux	Fonctionnement annuel	1 650	Accord : 32 pour, 1 contre (P. Pernet)
Compétence tourisme			
Office de Tourisme Ars – Trévoux Saône Vallée	Fonctionnement annuel et refonte des supports de communication papier	212 000	Accord unanimité <i>Avance versée : 95 000€ (délib n° 2015C06)</i>
Compétence petite enfance			
Val Horizon (Trévoux, Saint Didier, Parcieux)	Fonctionnement de l'ensemble des structures, y compris RAM	416 000	Accord unanimité (32 votants) ; <i>M. RAYMOND ne participe pas au vote</i> <i>Avance versée : 145 600€ (selon convention)</i>
	Investissement matériels	7 000	Accord unanimité (32 votants) <i>M. RAYMOND ne participe pas au vote</i>

Espace talançonnais (Reyrieux)	Fonctionnement 1001 étoiles	163 000	Accord unanimité <i>Avance versée : 61 200 € (selon convention)</i>
	Investissement matériels	1 700	Accord unanimité
Compétence enseignement musical			
Harmonie de Trévoux - Ecole de musique	Fonctionnement annuel	60 000	Accord unanimité <i>Avance versée : 23 200 €</i>
Ecole de musique de Fareins	Fonctionnement annuel	15 000	Accord unanimité
Batterie Fanfare de Frans	Fonctionnement annuel	1 500	Accord unanimité
Compétence développement économique, Emploi-Formation-Insertion			
Val de Saône Dombes Initiative (VSDI)	Fonctionnement annuel	18 200	Accord unanimité
Mission Locale Jeunes	Fonctionnement annuel	17 000	Accord unanimité (<i>réfaction de 7 000€ sur la demande de 24 000€ correspondant à prestations en nature : hébergement, tel, ...</i>)
Val Horizon	Fonctionnement Coopérative Activité Emploi (CAE)	11 000	Accord unanimité (32 votants) ; <i>M. RAYMOND ne participe pas au vote</i>
	Journée régionale de l'économie sociale et solidaire	1 500	Accord unanimité (32 votants) ; <i>M. RAYMOND ne participe pas au vote</i>
Compétence culture-patrimoine			
PRIVALS	Conseil technique sur le petit patrimoine	1 490	Accord unanimité
ASTRID	Fonctionnement annuel	2 000	Accord unanimité
Les Passeurs	Cinéma	19 600	Accord unanimité <i>Avance versée : 11 400 €</i>
Commune de Parcieux	Réalisation film mémoire guerre 1939-45	500	Accord unanimité
Compétence environnement			
AGESEF	Fonctionnement annuel	2 000	Accord unanimité ; <i>Provision (demande non parvenue)</i>
SPINOSA	Exposition itinérante JEP 2015	1 000	
Image de la communauté			
Demandeurs non connus	Manifestations sportives	6 000	Accord unanimité ; <i>Provision</i>
Association Madassokoba	Coopération décentralisée	2 500	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
Association «les Rives du Temps »	Préparation du spectacle « les médiévales » 2016	3 000	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
MJC « Le trait d'union »	« Le chœur des entreprises »	2 200	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
	Festival « les éclatantes »	2 000	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
Jazz à Fareins	Festival de Jazz	2 000	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
Des vertes et des pas mures	Festival intergénérationnel	2 000	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
Histoire d'Ars	Spectacle sur le curé d'Ars	2 000	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)
De l'Ain à l'autre	Festival de musiques actuelles	2 000	Accord : 32 pour, 1 abstention (O. Eyraud)

3.1 - Taux de promotion pour l'avancement de grade :

La promotion des agents à un grade supérieur au titre de l'avancement de grade, est déterminée par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux est fixé par délibération de la collectivité après avis du Comité Technique Paritaire.

La fixation de ce taux pour chacun des grades de la CCDSV est un élément essentiel de :

- ✓ la gestion prévisionnelle des emplois au vu des compétences des agents, de l'évolution des missions pouvant leur être confiées, des profils de postes et des besoins de la CCDSV,
- ✓ la politique générale des ressources humaines à mener en matière d'avancement,
- ✓ la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

Il est proposé de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade de la communauté de communes, comme suit :

- ✓ Agents de catégorie C, pour ne pas retarder les avancements qui ont peu d'impact sur la masse salariale :
 - 100 % de l'effectif des grades Adjoint Administratif, Technique ou Patrimoine 2^{ème} classe aux grades d'Adjoint 1^{ère} classe.
 - 60 % de l'effectif entre les grades supérieurs, arrondi à l'entier supérieur.
- ✓ Agents de catégorie B, afin de limiter l'avancement des agents à un par an pour chacun des grades, 60 % de l'effectif entre tous les grades, arrondi à l'entier supérieur.
- ✓ Agents de catégorie A, afin de limiter l'avancement des agents à un par an pour chacun des grades, 60 % de l'effectif entre tous les grades, arrondi à l'entier supérieur avec un examen des dossiers au cas par cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de promotion pour les avancements de grade tels que proposé par le Président, les taux étant appliqués sur le nombre d'agents arrondis à l'entier supérieur. Le Conseil dit que, sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

3.2 - Modification du tableau des emplois :

La proposition d'application des taux d'avancements de grade ci-dessus ayant été adoptée, un certain nombre d'agents peuvent prétendre à un avancement de grade dès 2015, soit parce qu'ils ont réussi un concours ou un examen professionnel, soit par promotion interne. Il sera alors nécessaire de modifier le tableau des emplois de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée afin d'anticiper les nominations sur de nouveaux postes, en créant les emplois suivants :

- ✓ au sein du service culture patrimoine, à la Médiathèque de la Communauté de communes, un emploi au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à temps complet,
- ✓ au sein du service culture patrimoine, à la Médiathèque de la Communauté de communes, quatre emplois au grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (catégorie C), à temps complet,
- ✓ au sein du service assainissement, un emploi au grade d'ingénieur 1^{ère} classe (catégorie A) à temps complet,
- ✓ au sein du service administration générale-finances, deux emplois au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet.

Il est rappelé que la nomination relève d'une décision du Président de la Communauté de Communes, après avis de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion de l'Ain. Ainsi, la création de ces postes n'implique pas la nomination systématique des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de modification du tableau des emplois telle que présentée.

4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ACQUISITION DE LA PROPRIETE NOYERIE – TECHNOPARC A CIVRIEUX

M. Richard SIMMINI, Vice-président chargé du Développement Economique, rappelle que lors des acquisitions foncières réalisées par la Communauté de communes Saône Vallée pour la réalisation de la tranche 1 de la ZAC Civrieux (Technoparc) l'un des propriétaires, M. NOYERIE, a négocié une promesse de vente de sa ferme située à proximité de la ZAC mais hors du périmètre.

Il s'agit de la parcelle ZL 98 de 3 764 m² comprenant 1 000 m² environ de bâti.

La promesse de vente a été approuvée par délibération de la CCSV n° 2010C08 du 22 février 2010 et signée le 23 novembre 2010 pour une durée de 5 ans. Elle a été établie aux conditions suivantes :

- ✓ Prix d'acquisition : 480 000 € (valeur 23 novembre 2010) ;
- ✓ Revalorisation du prix en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction à la date de la vente – Estimation 40 000 € environ ;
- ✓ Prise en compte des gros travaux rendus nécessaires durant la période des 5 ans. Des travaux sur toiture ont été réalisés par M. NOYERIE pour un montant total de 44 164 € HT en 2013.

Soit un total estimé à 564 164 € environ, montant auquel s'ajoute les frais d'actes.

M. Richard SIMMINI précise qu'une rencontre a eu lieu le 7 avril dernier à la demande M. NOYERIE, au cours de laquelle il a fait savoir qu'il levait l'option d'achat de sa propriété par la CCDSV, parce qu'il avait trouvé une autre maison. Il souhaite de plus, pouvoir occuper quelques mois encore le bâtiment d'habitation actuel afin de finaliser les travaux de sa future maison. M. Richard SIMMINI indique que ce laps de temps supplémentaire permettrait à la CCDSV de réfléchir au devenir de ce bien.

M. Michel RAYMOND indique que les 9 hectares de l'exploitation de la ferme ont été largement amputés par la création de la ZA à Civrieux. M. NOYERIE avait alors demandé à la CCSV de lui racheter sa ferme. Les élus alors présents espéraient que M. NOYERIE ne lèverait pas l'option d'achat aussi rapidement. La réhabilitation de cette ferme pourrait abriter une pépinière ou un restaurant d'entreprises.

M. Richard SIMMINI signale que M. NOYERIE avait proposé un prix de vente de ses terrains destinés à la ZA à 15€/m², or ceux-ci ont été achetés par la CCSV à 10€/m². Le prix de revient des terrains de la zone est donc de 10,23€, compte tenu des travaux d'aménagement déjà réalisés.

Mme Brigitte COULON indique qu'il sera nécessaire de revoir le montant de dépenses inscrit au BP Immobilier d'entreprises 2015 pour financer ce projet. En effet, l'enveloppe nécessaire à cet achat est de 610k€ or seuls 557k€ ont été prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve l'acquisition du tènement ZL 98 de 3 764 m², propriété de M. NOYERIE, aux conditions prévues dans la promesse de vente approuvées par la CCSV (délibération 2010C08) pour un total estimé à 564 164 € environ auquel s'ajoutent les frais d'actes.

Le Conseil dit que cette opération sera imputée sur le budget immobilier d'entreprise de la CCDSV et mandate le Président pour signer les actes nécessaires à cette acquisition et toutes pièces s'y rapportant.

5.1 - Information sur l'exploitation du service assainissement jusqu'en 2017 :

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle qu'à la suite de la fusion en 2014 des deux communautés de communes et de Villeneuve, la CCDSV gère désormais les services assainissement de l'ancienne Communauté Saône Vallée et des 8 autres communes. Or, il est apparu que les contrats d'exploitation des stations d'épuration et réseaux sont très différents d'une commune à l'autre d'une part, et que la station d'épuration des bords de Saône sera mise en service à partir de septembre 2015, sans que nous ayons de recul sur son fonctionnement, d'autre part.

Il a donc été convenu de poursuivre une gestion du service en régie avec prestation de service pendant 2 ans, comme c'est le cas aujourd'hui, afin d'avoir des éléments précis sur le coût de fonctionnement de la nouvelle station des bords de Saône, et de mettre à plat et unifier tous les contrats d'exploitation pour le 1^{er} janvier 2016.

Avec l'aide de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, ARTELIA, un appel d'offre européen est en cours d'élaboration et sera lancé dès le mois de mai.

La consultation des entreprises se fera en deux lots (lot 1 : STEP des bords de Saône et réseaux, lot 2 : autres stations et réseaux).

La commission d'appel d'offres examinera les candidatures début juillet et attribuera les lots en septembre 2015.

M. Yves DUMOULIN demande si une estimation du coût de fonctionnement de la STEP a déjà été réalisée. M. Michel RAYMOND répond qu'effectivement elle avait été faite au démarrage du projet en 2009 mais doit être maintenant obsolète. M. Bernard REY précise que le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage permettra d'actualiser cette estimation, d'autant que des contraintes écologiques et des progrès technologiques apparus depuis le lancement du projet pourront y être intégrés. Le budget global de la STEP et des réseaux des bords de Saône se monte à environ 12 millions d'euros HT.

5.2 - Avenant au marché de travaux lot 3, pour la station des bords de Saône

M. REY Bernard rappelle que la réalisation des travaux de construction de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement des bords de Saône a fait l'objet de 3 marchés de travaux pour les différents lots :

- Lot 1 : Réseaux entre Trévoux et Massieux
- Lot 2 : Postes de relèvement et bassin d'orage à Trévoux
- Lot 3 : Station d'épuration à Massieux

Un avenant est nécessaire sur le lot 3 confié au groupement d'entreprises SOGEA - CHAMPALE - CHARRIN TP, afin de prendre en compte les aléas et sujétions techniques imprévus rencontrés au cours de la réalisation des travaux (partie 1 de l'avenant) et pour modifier les délais contractuels d'exécution du marché (partie 2 de l'avenant).

L'impact financier de cet avenant n°2 est le suivant :

	Marché initial y compris option	Rappel Avenant n°1	Avenant n°2	Marché après avenant
Taux de la TVA	19,6 %	20,0 %	20.0%	20,0 %
Montant HT	6 143 000 €	100 967,50 €	52 902.00 €	6 296 869.50 €
Montant TTC	7 347 028 €	121 161,00 €	63 482.40 €	7 556 243.40 €

L'écart global introduit par les avenants n°1 et 2 est de + 2.43 % en HT.

Par ailleurs, l'avenant prolonge globalement le délai de réalisation des travaux à 28.5 mois en tenant compte des délais liés aux aléas techniques des travaux de soutènement du poste de relevage.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 avril 2015 et a émis un avis favorable sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'avenant n°2 du Lot 3 des travaux de construction de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement des bords de Saône et autorise le Président à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

6 ENVIRONNEMENT : TARIF DUPLICATA POUR LES CARTES D'ACCES AUX BORDS DE SAONE

M. Etienne SERRAT, Vice-Président chargé de l'Environnement, rappelle que la CCDSV dispose d'une convention de superposition de gestion du chemin de halage le long de la Saône de Massieux à Saint Bernard. Des barrières ont été mises en place pour limiter la circulation des véhicules motorisés aux véhicules de secours et de service, aux riverains et aux pêcheurs disposant d'une carte de la fédération de pêche. Des cartes sont délivrées par la CCDSV aux riverains qui ont un accès unique à leur propriété par le chemin de halage. Les barrières seront fermées au 15 juin 2015.

Pour éviter que trop de cartes d'accès soient mises en service, il est proposé d'appliquer un tarif de 10 € à chaque duplicata demandé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif de 10 € pour les demandes de duplicata d'une carte d'accès au chemin et ce, quel que soit le motif (simple reproduction, perte, vol, ou autre cas ...).

7 TRANSPORT : AVENANT 3 AU MARCHE DE SERVICE SAONIBUS

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement et des Transports, rappelle que la Communauté de communes Dombes Saône-Vallée a confié la gestion et l'exploitation de son service de transports publics, Saônibus, à la société VEOLIA TRAI, devenue TRANSDEV RAI, ceci dans le cadre d'un marché public notifié le 28 juin 2013 pour une durée allant jusqu'au 25 août 2016.

Compte tenu de la fréquentation quasi nulle constatée sur certains départs de la ligne 2 du réseau Saônibus, il est proposé de modifier l'offre de transports à partir du 11 février 2015, par avenant au marché initial.

L'offre de transports sera modifiée ainsi :

- Départ de la ligne 2 (Toussieux – Misérieux – Sainte Euphémie – Saint Didier de Formans – Trévoux) le mercredi après-midi à 12h10 maintenu en régulier en période scolaire et non toute l'année,
- Départ de la ligne 2 (Toussieux – Misérieux – Sainte Euphémie – Saint Didier de Formans – Trévoux) le mercredi après-midi à 13h10 /16h30 et 17h30 transformés en TAD en période scolaire et non toute l'année.

Coût de la ligne 2 (€ HT)	2015	2016
1 ^{er} janvier au 10 février	1 120.18	
11 février au 31 décembre	3 480.05	
1 ^{er} janvier au 26 Aout 2016 (fin du contrat)		5 556.36
Total (valeur 2013)	4 600.23	5 556.36
<i>Au lieu de :</i>	<i>11 109.31</i>	<i>6 970.55</i>

Un bilan de la fréquentation sera fait, après 6 mois de fonctionnement, pour réadapter le service si besoin. Le coût du transport à la demande pour les 3 courses de la ligne 2 est de 3.35 € HT par voyage. Le plan du réseau reste inchangé et la fiche horaire est modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 au marché de transports urbains Saônibus avec TRANSDEV RAI, tel que décrit ci-dessus et mandate le président pour signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.

8 QUESTIONS DIVERSES

Cinéma la Passerelle : M. Bernard REY demande que des affiches grand format des films projetés soient transmises aux communes pour valoriser la programmation du cinéma. Cela sera examiné mais aura un coût.

PLUI : Une réunion de présentation a eu lieu le 27 avril 2015 sur le PLUI par la DDT (M. VILLEDIEU et M. SIMONIN) avec un retour d'expérience d'un syndicat d'urbanisme qui a fait un PLUI pour 4 communes. Le compte-rendu de cette réunion sera transmis aux conseillers communautaires à la demande de M. Michel RAYMOND.

JEP : Il est demandé qu'une journée "vélo patrimoine" soit étudiée pour une organisation pendant les Journées Européenne du Patrimoine 2015. Cela nécessitera l'implication de plusieurs élus mais permettrait aux visiteurs de découvrir le patrimoine du territoire à vélo sur des petites boucles.

Dates à retenir :

- ✓ Inauguration de l'école de Misérieux : Samedi 13 juin 2015 à 10h30
- ✓ Commission des finances : Mardi 16 juin 2015 à 18h00

La séance est levée 22h28.

**Le Président
Bernard GRISON**

Prochaine réunion du Conseil Communautaire le 08/06/2015 ANNULEE